



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Date de convocation
08/07/2022

Date d'affichage
08/07/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :
25/07/2022

et publication sous forme
électronique
[https://saulzais-le-potier.e-
monsieur.com/](https://saulzais-le-potier.e-
monsieur.com/)
25/07/2022

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2022-24

Objet : Délibération portant création d'emplois permanents

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 01 septembre 2022 pour :
 - Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale.

- Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire.
- Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget.
- Suivre les marchés publics et les subventions.
- Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.
- Gérer le personnel (gestion des temps, paie).
- Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur principal 1ère classe.

- La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet soit 30/35ème à compter du 01 août 2022 pour
- Accueil et hygiène des enfants
- Accompagnement des ateliers
- Surveillance et animation pendant les temps périscolaires
- Entretien des locaux à compter du 01 août 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-social au grade d'ATSEM principal 2ème classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier ainsi le tableau des emplois :

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Service Administratif					
B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	Secrétaire de mairie	1	1
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC(TP80%)	Secrétaire de mairie	1	1
C	Adjoint administratif	TC(TP80%)	Agent d'accueil	1	1
Service scolaire et Périscolaire					
C	Adjoint technique ppal 2è cl	TNC 28/35è	Adjoint technique	1	0
C	Adjoint animation ppal 2è cl	TNC 2/35è	Adjoint animation	1	0
C	ATSEM Principal 2è" e classe	TNC 30/35è	ATSEM	1	1
C	Adjoint technique	TNC 11/35è	Agent de cantine	1	1
C	Adjoint animation ppal 2è cl	TNC 18/35è	Adjoint animation	1	1
Service technique					
C	Adjoint technique	TNC 15/35è	Agent polyvalent	1	1
C	Adjoint technique	TC	Adjoint technique	1	1
C	Adjoint technique	TC	Adjoint technique	1	1

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER

Le Maire,

Gérard CARDONEL



La secrétaire de séance
Béatrice DURIS